



Étaient présents : Patrick NEILZ, maire, Marion RIVERA, Guillaume PIARD, adjoints, Antoine PIGNIER, Nadège BOSSUYT, Willy SCHOEPPS, Julien LISSANDRE et Alain PERROT

Absents excusés : Claudette FEUVRIER, pouvoir à Christine BARTHE-WEBER, Albane VIDELIER, pouvoir à Patrick NEILZ

Absents : /

Secrétaire de séance : Marion RIVERA

Marion RIVERA prend la parole et demande l'ajout exceptionnel d'un point à l'ordre du jour : achat de crémant pour pot de l'amitié JIV – accepté à l'unanimité, ce point sera présenté avant les questions diverses.

1 - APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Après s'être fait présenter, et qu'un point concernant les modalités d'utilisation des salles de la mairie soient abordées en question diverse, le compte-rendu de la réunion du 20 mai 2021 est approuvé à l'unanimité,

Marion RIVERA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

2 - INFORMATION DU MAIRE AUX ELUS

– Non préemption parcelles

Numéro parcelle	Lieu dit	Type
AM 56 et 57	Le Vernois	Non bâti
AE 112 et AE 121	Rue de la vie croisée	Bâti et non bâti

- **Les locations de la salle des fêtes reprennent :** il conviendra de définir un calendrier afin de savoir quel élu donnera les clés à chaque location. Procédure à rappeler : état des lieux, nouveau règlement à afficher dans la salle des fêtes, nettoyage à vérifier avant la location. Le réfrigérateur est en panne, la pièce a été commandée. En attente.
- **Permanence des élus :** une pause aura lieu durant l'été reprise des permanences le samedi 04 septembre.
- **Le trail des reculées** aura lieu le 04 juillet 2021.
- **Le trail rouget de Lisle** aura lieu le 12 septembre 2021.
- **Le tour du Jura** qui aura lieu le 04 septembre lance un appel à bénévoles pour la circulation.
- **Incivilités :** Il convient de rappeler aux habitants de la commune que des horaires sont à respecter pour tout ce qui est bruits / travaux. Selon l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012, article 6 : Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique ou électrique, sont autorisés : Les jours de semaine (*lundi au samedi*) de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 20h00, Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00. Qu'en cas de non-respect de ces horaires, un procès-verbal peut être établi par le maire ou par les forces de l'ordre. L'arrêté préfectoral est affiché en mairie et est consultable sur le site internet de la mairie : <https://www.montaigu-jura.fr/>
- **Incivilités :** Il convient également de rappeler aux habitants propriétaires de chiens que :
 - Les déjections de leurs animaux doivent être ramassées par leurs soins.
 - L'article R. 633-6 du Code pénal précise que le non ramassage des excréments canins est passible d'une amende de 3^{ème} catégorie.

- **Vente du mobilier de l'ancienne école** : la Commune a vendu une partie des meubles, générant pour le moment une recette de 405 €. Il reste une armoire, des bureaux d'écoles (maternelle et primaire), des meubles de rangement (pour garage), un grand bureau administratif et un grand bureau vintage. Les personnes intéressées peuvent prendre contact avec les élus.
- **Vente de bois** : 29 stères sont réservés par des habitants de la commune. Le bois devra être retiré avant le 15 juillet.
- **Réunion service commun d'ECLA** : les agents techniques ne sont pas suffisamment sollicités, notamment en hiver ou ils manquent de travail. L'équipe pourrait être détachées dans d'autres communes.
Des travaux sont à prévoir dans la salle des fêtes (réparation porte et rafraîchissement peinture) un devis pourrait être établi afin de savoir si l'équipe des services techniques peut intervenir et à quel tarif.
- **Des corvées communales** seront programmées en septembre pour le nettoyage de la cave de la salle des fêtes ainsi que pour la salle de pompe, elles seront exercées principalement par les membres du conseil municipal.

3 - FINANCEMENT DES ECOLES PRIVEES

L'Ogec lédonien demande la participation de la Commune aux frais de scolarité des écoles privées soit : 1780 € pour la scolarisation de 4 enfants de Montaigu. (Roxelane Debruères, Nilan Skrajewski, Benjamin Bouvier (CE 2) et Louise Montagna (CP). Cette mesure s'impose à nous.

Vote : 11 voix pour

4 - APPROBATION D'UN DEVIS CONCERNANT LES VOILETS DES LOGEMENTS AU-DESSUS DE LA SALLE DES FETES

Les devis comprennent 2 paires de volets pour le couloir et 1 paire de volets par appartement, la dépose des anciens volets, la pose des nouveaux, le nettoyage du chantier, l'enlèvement des déchets.

1^{er} devis : 4 volets 2 vantaux en cèdre : 4 942,37 € TTC

2nd devis : 4 volets 2 vantaux en alu : 5 624,45 € TTC

Vote : Les volets actuels seront déposés car fortement endommagés. D'autres devis seront demandés à d'autres entreprises mais également au service commun d'ECLA

5 - CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE PETR LEDONIEN ET LA COMMUNE DE MONTAIGU

La convention concerne les instructions d'urbanisme par le Pays lédonien comme c'est le cas actuellement. Instruction de tous les documents d'urbanisme sauf les CUa (certificat d'urbanisme informatif). Les dossiers d'urbanisme sont déposés et enregistrés en mairie. Ils sont ensuite transmis au Pays lédonien pour instruction, au besoin à l'architecte des bâtiments de France et en préfecture pour contrôle de légalité. Afin que le Pays lédonien puisse continuer d'instruire les dossiers de la commune de Montaigu, une convention doit être établie entre les 2 parties.

Vote : 11 voix pour

6 - AVIS SUR L'ENQUETE PUBLIQUE CONCERNANT L'EXPLOITATION DE 220 VACHES LAITIERES SUR LA COMMUNE

Une enquête publique est en cours pour la demande d'une exploitation déjà présente sur la commune. Le GAEC du Serein souhaite agrandir leur exploitation et acquérir 40 vaches laitières supplémentaires. Ce qui ferait un cheptel de 220 bêtes.

Avis du conseil municipal : L'augmentation du cheptel aura nécessairement un impact car 40% de la surface épanachable totale de l'exploitation est située sur la commune de Montaigu, dont certains terrains sont sur des communaux, proche de la zone de captage des eaux, ce qui peut altérer la qualité de l'eau potable.

Cette zone de captage est encore à l'étude et n'a donc pas encore fait l'objet d'un arrêté préfectoral réglementant les pratiques agricoles sur la zone. On peut clairement s'interroger sur la faisabilité d'un tel projet si les pratiques agricoles autorisées font l'objet davantage de réglementation en protection de l'environnement. Il y a aussi lieu de se demander quelle influence a ce projet dans la définition même des pratiques agricoles réglementées dans la zone.

Sur les communaux nous souhaitons entrer dans une démarche d'ENS en lien avec le conseil départemental ce qui n'est pas totalement compatible avec un tel épandage.

Un document sera rédigé en réponse à l'enquête publique relevant les incohérences de celle-ci sur le dimensionnement du projet et du désaccord du conseil municipal vis-à-vis de celui-ci.

Les habitants du village sont invités à se présenter en mairie afin de prendre connaissance des documents mis à disposition et d'inscrire leur avis sur le registre d'enquête public.

7 - PARTS SOCIALES CREDIT AGRICOLE – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Chaque année, la commune reçoit des intérêts de parts sociales du Crédit Agricole. Ces parts sociales avaient été imposées, il y a plusieurs années, à l'occasion de souscription d'emprunt. Maintenant, elles n'ont plus lieu d'être, et il convient d'en demander le remboursement. Une délibération doit être prise, avant d'être adressée au Crédit Agricole pour remboursement. A titre informatif, les intérêts perçus cette année sont de 1,52 €. Le conseiller financier propose que la commune demande le remboursement de ces parts social.

Vote : 11 voix pour

8 - DOMICILIATION DE L'ASSOCIATION DES JEUX INTERVILLAGES - JIV

Marion RIVERA, présidente de l'association se retire pour ce point de l'ordre du jour

La demande de Marion RIVERA, présidente de l'association des JIV pour domicilier l'association à l'adresse de la mairie est présentée.

Vote : 10 voix pour

Marion RIVERA reprend place

9 - POT DE L'AMITIE LORS DES JEUX INTERVILLAGES DU 03 JUILLET 2021

Monsieur le maire rappelle que la Commune accueille cette année les jeux intervillages lors de la journée du 03 juillet 2021.

Il propose que la commune offre 10 bouteilles de crémant et des jus de fruits pour le pot de l'amitié.

Vote : 11 voix pour

10 - QUESTIONS DIVERSES

Christine BARTHE-WEBER absente lors de la réunion lors de laquelle ont été décidé les tarifs de location des locaux de la mairie fait part de ses remarques.

Pour rappel, une délibération avait été prise fixant une tarification d'utilisation des salles de la mairie pour des expositions ; Il est bon de revoir cette décision car d'une part elle est difficile à gérer et d'autre part c'est une volonté du conseil municipal de permettre des évènements culturels et de les mettre à disposition de la population.

Monsieur le Maire propose que chaque demande d'exposition soit étudiée par la commission culture, celle-ci devra prendre en compte la compatibilité de l'exposition avec les nécessités de fonctionnement de la mairie, accueil, secrétariat, réunion. La commission proposera la mise à disposition des locaux et éventuellement une participation au frais de chauffage (en hiver).

Une délibération sera prise en ce sens au prochain conseil.

Point sur les commissions

SICTOM : rappel, à partir du 1^{er} janvier 2022, les bacs gris seront collectés toutes les 2 semaines. Le sictom commencera la diffusion d'informations à partir de septembre 2021.

Environnement : Formation de groupes de réflexions et d'actions.

Compétence Voierie . ; Réflexion à ECLA est menée afin d'homogénéiser les modalités de financement des travaux de couche de roulement des voies communautaires.



Le maire,
Patrick NEHOU

Signatures du compte rendu de la séance du 1^{er} juillet 2021.

ÉLUS	SIGNATURE
Marion RIVERA	
Guillaume PIARD	
Albane VIDELIER	<i>Absente lors de cette séance</i>
Antoine PIGNIER	
Nadège BOSSUYT	
Willy SCHOEPPS	
Christine BARTHE-WEBER	
Claudette FEUVRIER	<i>Absente lors de cette séance</i>
Julien LISSANDRE	
Alain PERROT	